



## **Communication sur les orientations budgétaires.**

19/10/2009

Par M. Bertrand DELANOË - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Affirmer les axes stratégiques et les priorités de la politique budgétaire de Paris : tel est l'objet de la présente communication. Celle-ci s'inscrit dans un contexte difficile, marqué, comme pour toutes les collectivités françaises, par une chute des recettes.

Pour autant, le budget primitif 2010 ne s'inscrira en aucun cas dans une logique de repli. Notre choix, assumé, face à une crise qui affecte la vie quotidienne de nos concitoyens, consiste au contraire à épauler les plus fragiles ainsi que les classes moyennes et à maintenir élevé le niveau de l'investissement dédié à l'avenir.

Notre municipalité maintiendra donc à la fois ses projets, ses ambitions, et l'exigence d'une gestion budgétaire dynamique mais vigilante, conformément à la démarche appliquée concrètement depuis neuf ans.

La crise que nous traversons est profonde, et la stratégie budgétaire à en déduire doit à la fois prendre en compte l'urgence sociale et préparer notre cité au rebond. Dès à présent, une ambition urbaine pertinente doit privilégier le modèle de l'après Kyoto et même de l'après Copenhague: ville dense, solidaire, créant en son sein les conditions d'une activité économique moderne et d'une croissance respectueuse de l'environnement et de la qualité de vie de ses habitants. C'est la recherche de cet équilibre et de cette dynamique qui oriente plus que jamais, l'approche de notre municipalité.

### **I - La préparation du projet de budget 2010 s'inscrit dans un contexte économique dégradé.**

Les recettes de la collectivité parisienne subissent directement les effets de la récession, aggravés par un désengagement accentué de l'Etat.

#### **1. Des prévisions prudentes face à l'impact d'une crise durable**

La chute des droits immobiliers est la conséquence la plus visible de la crise économique pour les finances des collectivités territoriales. A Paris, ces droits représentent plus de 10 % de nos recettes de fonctionnement. L'année 2009 devrait donc se conclure avec des encaissements de l'ordre de 620 M€, contre 940 M€ en 2007 et 856 M€ en 2008. En deux exercices, les droits immobiliers auront ainsi chuté de 34 %.

Les prévisions pour 2010 sont à ce jour incertaines. La diminution du nombre des transactions immobilières sur le 1er semestre 2009 (-30% par rapport au 1er semestre 2008) et la baisse des prix de vente qui semble s'accroître, laissent mal augurer d'une reprise qui viendrait, dès 2010, relever le montant global des transactions enregistrées.

C'est pourquoi, à ce stade de la préparation du budget primitif 2010, l'inscription envisagée est de l'ordre de moins 100 M€ par rapport au BP 2009 (700 M€), mais le montant définitif sera, comme chaque année, ajusté courant novembre pour tenir compte des dernières données disponibles. L'hypothèse retenue sera en tout état de cause conforme au principe de prudence que retient l'exécutif parisien pour la construction de son budget.

## **2. Un budget qui intègre le désengagement continu de l'Etat.**

Par ailleurs, et comme pour les années précédentes, nous anticipons également un désengagement direct sur les dotations et financements de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement, qui représente plus de 20 % de nos recettes de fonctionnement, devrait au mieux rester stable, et les dotations de compensation devraient baisser. Ces évolutions représenteront pour notre collectivité un manque à gagner important, sachant que la population parisienne augmente et que les dépenses obligatoires liées aux compétences sociales transférées continuent de progresser.

Et une grave menace se confirme pour Paris, pour toutes les collectivités et pour leur autonomie financière : il s'agit de la réforme de la taxe professionnelle qui entraîne une grande incertitude pour nos prévisions budgétaires, pour 2010 et au-delà. La taxe professionnelle représente pour Paris une recette de près de 800 M€. La réforme envisagée constitue une menace pour Paris, avec des modalités de compensation qui restent imprécises, mêlant en tout état de cause des transferts de fiscalité peu dynamiques et des remboursements de la part de l'Etat, sous forme de dotations budgétaires à évolution faible, privant ainsi Paris de son autonomie financière. Nous anticipons une compensation globalement équilibrée pour l'année 2010, à laquelle le gouvernement s'attachera probablement pour des raisons évidentes de communication autour de sa réforme. Nous demandons que cette compensation soit juste mais nos inquiétudes sont grandes pour la suite compte tenu de la façon dont se sont soldées les précédentes réformes et les transferts de compétences.

En tout état de cause, nous ne pourrions pas inscrire au budget 2010 le montant que devrait verser l'Etat à la collectivité parisienne pour solder sa dette à l'égard du contribuable parisien, que nous avons détaillée lors du Conseil de Paris au mois de juillet 2009, soit 312 M€ à la fin de l'année 2008. Et, après les transferts non compensés sur le RMI, les charges liées au RSA vont à nouveau repartir à la hausse en 2010.

Les incertitudes qui planent autour de la mise en œuvre de plusieurs réformes, conduites loin de toute concertation, viennent alourdir ce bilan. L'exemple du projet de loi sur le « Grand Paris » est significatif : en privant les collectivités d'une partie de leurs recettes foncières et en imposant des choix d'investissement de transports, sans en assumer l'exploitation qui reste à la charge des collectivités locales, l'Etat fragilise dangereusement les finances locales.

## **II - Un cap maintenu, malgré les contraintes : protéger, investir pour la vie des Parisiens et préparer la ville de demain.**

La crise économique produit des situations d'urgence auxquelles la collectivité parisienne se doit de répondre alors même que nos recettes sont conjoncturellement amoindries. La situation financière de Paris permet des réponses concrètes, immédiates et solidaires. Notre notation AAA vient d'être renouvelée par les agences de notation : notre Ville pourra ainsi poursuivre une politique efficace de solidarité, en 2010 et au-delà, malgré les contraintes nouvelles.

### **1. Priorités confirmées, investissement soutenu.**

La crise que nous affrontons conduit chaque collectivité à adapter sa stratégie. Le choix de maintenir les investissements qu'attendent les Parisiens a déjà été annoncé, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2009 et du budget supplémentaire de juillet.

Les difficultés que la crise fait peser sur le financement de notre programme d'investissement sont réelles. Il faut en effet rappeler que c'est à l'investissement qu'ont été essentiellement consacrées les recettes de fiscalité immobilières de la précédente mandature.

Notre objectif reste de poursuivre notre effort en faveur du logement, de la solidarité, de l'excellence environnementale, des équipements de proximité, de l'innovation mais aussi de l'offre de transport et de l'urbanisme parce qu'ils représentent des atouts pour aujourd'hui et pour demain. Ce sont les besoins des Parisiens en termes de logements, de crèches, d'écoles, de maisons de retraite, d'équipements sportifs ou culturels que nous prenons ainsi en compte. Le chantier du tramway sur les Boulevard des Maréchaux à l'est sera pleinement lancé en 2009; les grandes opérations d'aménagement commenceront concrètement dans différents secteurs de Paris.

La dynamique d'investissement, qui s'élevait en 2009 à 1,7 milliard d'euros inscrits, sera poursuivie. En 2010 nous maintiendrons cette dynamique. De 2008 à 2014, nos perspectives d'investissement s'élèvent à 8,5 milliards d'euros, soit une progression de 18% en moyenne annuelle par rapport à la mandature précédente. A ce titre c'est déjà l'après crise qui se prépare, d'abord avec 1 milliard d'euros consacré à l'économie de la connaissance, mais aussi avec 800 M€ pour les équipements scolaires ou bien encore plus de 600 M€ pour la jeunesse et le sport.

Dans tous les domaines, Paris soutiendra les dépenses d'avenir avec le lancement des nouvelles initiatives et la poursuite des rénovations de son patrimoine. Mais outre la mise en œuvre des grandes opérations, cette nouvelle progression des investissements traduit aussi la poursuite d'un effort en matière d'équipements de proximité dans un souci d'équité entre les arrondissements.

## **2. Les solidarités seront renforcées pour épauler les Parisiens.**

Nous poursuivons et amplifierons en 2010 notre politique sociale en faveur des familles modestes mais aussi des classes moyennes. Les dépenses sociales de Paris, qui atteignent pratiquement 2 milliards d'euros, seront de nouveau augmentées en 2010.

Face à la crise, Paris poursuivra sa bataille déterminée pour le logement, en veillant à ce que l'Etat tienne ses engagements. Nous ne ferons aucune pause sur le chemin qui nous permettra d'atteindre, dès 2014, avec six ans d'avance, l'objectif des 20% de logements sociaux exigés par la loi SRU. Les dispositifs sociaux en place (augmentation du nombre des logements sociaux, allocation Ville de Paris, Louez solidaire, fonds solidarité logement) constituent un bouclier efficace.

Ils seront renforcés en 2010, avec la montée en puissance de l'allocation Paris Logement, mise en place au 1er octobre 2009, qui aidera à terme 17 000 ménages supplémentaires à faire face à leurs dépenses de logement grâce au versement d'une aide d'un montant moyen de 100€ mensuels. Les familles monoparentales qui représentent 27 % des ménages parisiens et qui sont particulièrement exposées à la crise bénéficieront en outre du relèvement du plafond de ressources de l'allocation « Paris logement familles monoparentales ». Ce sont 2000 familles supplémentaires qui devraient ainsi bénéficier de cette aide au paiement des loyers. L'aide accordée à 3300 familles de deux enfants passera à 110 € mensuels (pour 80 € aujourd'hui). Le coût de cette réforme globale des aides du centre d'action sociale est estimé à 12 M€.

Le fonds de solidarité logement sera augmenté pour aider les Parisiens menacés d'expulsion locative.

Les besoins immédiats des Parisiens les plus fragiles exigent une réponse adaptée. La tension, que ressentent toutes les associations, sur l'aide alimentaire montre qu'il existe une attente importante, et une urgence, auxquelles nous devons répondre en améliorant la qualité et le suivi social des bénéficiaires : les moyens seront augmentés en 2010, et les réformes seront engagées vers un développement progressif de la restauration sociale dans les arrondissements parisiens.

Afin que nos réponses s'inscrivent dans la durée, Paris se dote d'un observatoire de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, pour analyser et quantifier de façon précise l'évolution de la pauvreté et de la précarité dans chaque arrondissement ; sur ces bases, un Conseil consultatif des solidarités se saisira des grands enjeux liés aux évolutions de la pauvreté pour apporter à la Ville de Paris une approche prospective des politiques à mettre en œuvre.

Parallèlement, nous mobiliserons en 2010 tous les outils pour enrayer la montée du chômage, effet direct de la crise. Les résultats obtenus, ces dernières années - pour la première fois depuis douze ans le taux du chômage parisien est passé au 4ème trimestre 2008 en dessous du chômage français - sont aujourd'hui menacés. Paris résiste bien, mais on peut redouter une remontée du chômage avec la crise.

Dans notre bataille pour l'emploi, nous nous attacherons en 2010 à concentrer nos efforts sur les dispositifs les plus efficaces.

Tel est le cas du Plan départemental d'insertion, qui sera renforcé en 2010. Nous nous fixons comme objectif d'augmenter de 6 % en 2010 le nombre des bénéficiaires du RSA qui accéderont à un emploi.

Nous réformons aussi l'organisation de certains dispositifs. Les missions locales, qui aident les jeunes à trouver un emploi, seront progressivement restructurées, avec un objectif de plus grande efficacité. Celle du service public local (Maisons de l'entreprise et de l'emploi, Espaces d'insertion, Programme local d'insertion et d'emploi) sera également renforcée. Les Maisons de l'entreprise et de l'emploi (issues de la fusion des MDEE et des Espaces commerces artisanat) se focaliseront quant à elles sur les emplois de proximité.

Parce que l'efficacité des outils ne peut pas être évaluée sans l'appréciation de ceux à qui ils s'adressent, les usagers du PDI participeront en 2010, pour la première fois, à l'évaluation de ses différents dispositifs, pour nous permettre de les adapter aux plus près de leurs besoins.

Notre soutien à l'emploi passera naturellement par une aide renforcée à l'activité économique, notamment la création d'entreprises (soutien à Paris Pionnières, Paris Entreprendre, ADIE...), une utilisation optimale des locaux disponibles (locaux commerciaux, hôtels industriels, immobilier ancien d'entreprise, ZAC), l'extension des hôtels d'activités (Brûlon Cîteaux dans le 12ème, Losserand dans le 14ème, bientôt nouvel hôtel d'activité rue de l'Est dans le 20ème), ou encore le soutien aux PME grâce aux commandes publiques et au partenariat financier avec OSEO. Un plan hôtelier pour la création de 7000 chambres supplémentaires à l'horizon 2020 permettra également de soutenir le développement de l'activité touristique, premier employeur parisien.

La Ville de Paris amplifiera son soutien en faveur de l'innovation, des universités et de la recherche. Le laboratoire Paris Région Innovation sera lancé en 2010 : il permettra d'expérimenter de nouveaux services ou des produits innovants. Et la municipalité met en place, avec la Région Ile de France et OSEO, un fonds doté de 3 M€ par an, qui permettra de soutenir environ 60 projets d'entreprises, et de les accompagner par le moyen de subventions ou d'avances remboursables. En 2010, l'ouverture de nouveaux incubateurs et pépinières permettra à de nombreux entrepreneurs de lancer leur projet de création de jeunes entreprises innovantes ; de même, le soutien à la recherche sera maintenu avec la poursuite des appels à projets et la création de l'Institut Langevin. Le Laboratoire Paris Région Innovation permettra de favoriser les expérimentations des technologies et services innovants au cœur même de la Ville, et ainsi d'accompagner les projets innovants vers leur industrialisation- comme le projet Panames conduit avec l'Institut de la Vision, qui consiste à installer sur la voie publique des dispositifs techniques innovants pour rendre la Ville plus accessible aux malvoyants.

La promotion de l'attractivité internationale de Paris sera renforcée, via Paris Développement, en relation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et les chambres de commerce étrangères. L'effort portera particulièrement sur les pays émergents qui recherchent une implantation européenne.

L'économie sociale et solidaire sera également un des leviers de la relance économique de Paris, à travers le développement des services à la personne et des actions ciblées envers des publics spécifiques, avec des outils comme les régies de quartiers, qui réalisent un travail important pour le retour à l'emploi, le renforcement du lien social et la revitalisation des quartiers. Nous lancerons de nouvelles actions avec la création d'une 8ème coopérative d'activité et d'emploi, ou le nouvel appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Les actions coordonnées au titre de la politique de la Ville dont bénéficient des quartiers où vivent 300 000 habitants, seront renouvelées en 2010, parce qu'il s'agit des Parisiens les plus exposés aux conséquences de la crise. Le plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants s'accélérera pour permettre la réalisation de lieux de vie plus dignes pour les Parisiens migrants âgés qui y résident.

Ce renforcement de la solidarité dans lequel Paris s'est engagé est essentiel en période de crise. Après le « Passeport bénévole » et la « Réserve solidaire de Paris » en 2009, c'est le service civique volontaire qui franchira, en 2010, une nouvelle étape. Ces jeunes investiront pendant 9 mois des missions de solidarité et de citoyenneté.

2010 verra également une augmentation des moyens consacrés à l'aide sociale à l'enfance. Un nouveau cadre réglementaire sera mis en place, avec le nouveau schéma départemental de prévention, d'aide aux familles et de protection de l'enfance soumis au Conseil de Paris au début de l'année. Pour répondre aux besoins, le bureau de l'aide sociale à l'enfance sera renforcé, le dispositif de mise à l'abri des mineurs étrangers isolés pérennisé et conforté, et un repérage et un suivi personnalisé pour l'orientation et l'accès à l'emploi sera mis en place dans plusieurs missions locales. 2010 verra aussi la rénovation des centres sociaux Accueil Goutte d'Or (18e) et Espace 19 – Cité Michelet (19e).

### **3. la vie quotidienne de tous les Parisiens au cœur de nos priorités**

Le budget 2010 maintiendra l'exigence d'assurer la meilleure qualité de vie possible à tous les Parisiens. Ces mesures feront l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre du budget primitif 2010, mais quelques grands axes peuvent d'ores et déjà être signalés :

- le maintien, malgré la crise, des objectifs du Plan climat : 25% de réduction de la consommation d'énergie et de la production de gaz à effet de serre d'ici 2020, 25% d'énergies renouvelables dans la consommation totale à Paris en 2020
- la poursuite de l'installation des panneaux photovoltaïques (200.000 m2 seront mis en place pendant la mandature)
- de nouveaux espaces verts seront créés, avec notamment la réalisation des jardins de la place de la Réunion et la dépollution des terrains de la cité Michelet devant accueillir les futurs jardins Curial et Cambrai dans le 19ème arrondissement ;
- la mise en œuvre de la programmation des 4 500 places de crèches supplémentaires d'ici 2014 se poursuivra;
- les crédits dans le domaine de l'aide aux personnes âgées et les dépenses en faveur des personnes handicapées progresseront de façon très sensible.
- des mesures nouvelles seront financées en matière de santé et d'accès aux soins : approfondissement de notre politique de dépistage et de vaccinations, notamment en direction des plus jeunes, élargissement de l'accès aux soins dentaires..., au-delà des moyens que Paris dégagera pour contribuer à la lutte contre la grippe A ;

- les opérations de restructuration et de construction d'écoles seront poursuivies et l'offre éducative et péri éducative en direction des adolescents sera renforcée ; les familles parisiennes disposeront, avec Facil'familles, de nouvelles facilités pour leurs démarches et le règlement des prestations périscolaires ;
- l'amélioration du service public de collecte et de propreté continuera de mobiliser l'exécutif, avec un partenariat entre les agents municipaux, les usagers et les élus d'arrondissement et en s'inscrivant dans une démarche de développement durable ;
- la sécurité des Parisiens continue d'être une priorité absolue ; nous poursuivrons et approfondirons encore notre démarche partenariale avec la Préfecture de police, dans un esprit de responsabilité partagée tout en veillant à ce que la Ville assure pleinement ses missions de compétence municipale, notamment en luttant contre les incivilités et le stationnement illicite.

Comme toutes les autres dépenses, les financements consacrés aux sports ont fait l'objet d'un réexamen approfondi pour dégager les moyens nécessaires à nos priorités, avec l'ouverture de nouveaux équipements et la poursuite d'une politique d'animation sportive dynamique. Ainsi, les moyens consacrés aux sports seront davantage orientés au profit des associations de proximité, et plus particulièrement celles qui développent des pratiques pour les jeunes issus des quartiers politique de la Ville.

Dans le même esprit, les moyens consacrés à la culture seront orientés vers nos priorités. Un effort particulier sera fait en direction de la lecture publique et de l'éducation artistique, vecteurs essentiels de la démocratisation de la culture à Paris. En 2010, l'accent sera mis sur le développement du réseau des bibliothèques, avec notamment l'ouverture de la médiathèque Marguerite Duras et le lancement du plan « Ecole et culture » ; « Paris en toutes lettres » sera reconduite. En outre, la Gaîté lyrique ouvrira fin 2010. Nous poursuivrons aussi nos efforts pour assurer un fonctionnement optimal des réseaux très appréciés des Parisiens, tels que les conservatoires ou les bibliothèques, et des nouveaux équipements ouverts, tels la Maison des Métallos, la médiathèque Marguerite Yourcenar, le CENTQUATRE, les Trois Baudets, les bibliothèques François Truffaut, Flandre et Hélène Berr.

### **III- Toutes les sources de financement seront mobilisées au service de ces objectifs**

Il n'y a pas d'autre choix budgétaire et financier possible que celui d'équilibrer notre budget de fonctionnement – règle qui ne s'applique pas à l'Etat – dans la fidélité à nos engagements. Pour affronter la crise, tout en préservant notre dynamique de solidarité, nous devons donc mobiliser des sources de financements supplémentaires.

#### **1. Des dépenses strictement contenues et des réformes structurelles**

Le plan d'économies adopté dès le budget supplémentaire 2009 sera poursuivi. Il portera sur les dépenses de fonctionnement courant et les subventions versées à celles des associations dont la situation financière fait apparaître une trésorerie importante.

Mais c'est plus largement l'administration parisienne tout entière qui doit poursuivre son travail de modernisation et de réforme. Dans cet esprit, la direction des achats deviendra opérationnelle en 2010, et l'optimisation des dépenses municipales sera poursuivie, notamment la rationalisation de la fonction comptable, et la mutualisation des achats de fournitures et services pour un montant estimé de 220 M€.

Nous n'augmenterons pas les effectifs de la collectivité parisienne en 2010. Comme en 2009, les besoins supplémentaires pour les nouveaux équipements ou pour le renforcement de nos politiques sociales seront pourvus grâce aux efforts de redéploiements et de reconversions. Ce qui signifie que nous continuerons à recruter pour remplacer les agents qui quittent la collectivité mais sans augmenter le niveau global de nos emplois.

Comme chaque année, nous procédons à un examen attentif de chaque dépense, de chaque recette, de chaque emploi: nous vérifions la pertinence des moyens mobilisés pour répondre aux priorités. C'est dans cet état d'esprit que nous préparons le budget primitif 2010.

A titre d'exemples et pour illustrer notre démarche :

- Dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance dont nous augmenterons les moyens en 2010, un plan de restructuration des établissements départementaux est en cours – la fermeture d'un établissement et le regroupement des directions administratives de deux autres ont été mis en œuvre en 2009 -, et une déconcentration sera lancée (à titre expérimental en 2010 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement) pour moderniser en profondeur les pratiques professionnelles et assurer une réelle amélioration du service public aux usagers.

- Chaque occasion de renouvellement de contrat avec nos partenaires sera saisie pour envisager les pistes d'économies compatibles avec le maintien du service que nous rendons aux Parisiens. Le renouvellement des contrats pour les Antennes Jeunes et pour les centres d'animation sera par exemple l'occasion de redéfinir dès 2010 les missions de ces structures. Elles seront resserrées autour de l'information jeunesse, de l'orientation et de l'accompagnement des projets, afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité de ces équipements de proximité qui constituent un des maillons de l'ensemble des dispositifs destinés à la jeunesse.

- La centralisation des crédits de gardiennage est maintenant achevée ; nous mettrons en œuvre une démarche d'optimisation des dispositifs, permettant d'escompter de nettes économies dès cette année.

Au total, le budget 2010 prolongera et intensifiera efforts et réformes avec l'objectif de contenir la progression des dépenses de la collectivité parisienne au niveau de la progression de nos recettes.

## **2. Une hausse maîtrisée des taux de la fiscalité directe locale, conformément aux engagements pris devant les Parisiens**

Pendant huit ans, de 2001 à 2008, les taux des impôts locaux à Paris sont restés strictement stables.

Conformément à ce que nous avons annoncé publiquement avant les élections, nous appliquons une hausse maîtrisée des impôts, strictement limitée aux deux premières années de cette mandature.

Face à la crise et à l'attitude de l'Etat, la très grande majorité des départements et de villes de plus de 100 000 habitants ont également été conduits, en 2009, à augmenter leurs impôts locaux.

A Paris, les taux des impôts directs existants ont été revalorisés de 9% en 2009.

Parallèlement à cette augmentation uniforme des taux, la création d'une taxe foncière départementale a permis de rééquilibrer l'effort contributif des propriétaires et des locataires pour financer les dépenses du Département c'est-à-dire pour l'essentiel la politique sociale de la collectivité Parisienne : RSA, soutien aux personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aide sociale à l'enfance... Nous avons ainsi mis fin à une situation inéquitable qui prévalait depuis 1992 et qui n'existait dans aucun autre département de France. Le taux retenu pour cette nouvelle taxe a été fixé à 3%, niveau le plus bas de tous les départements français, la moyenne nationale étant à 10%.

Dans la capitale, une nouvelle hausse des taux interviendra en 2010. Elle sera uniforme, et, comme annoncé, inférieure à 10%. Et elle sera, pour les contribuables parisiens, moindre qu'en 2009. Nous en arrêterons les taux précis dans le cadre de la présentation du budget primitif afin de déterminer le montant de cette recette, au regard de l'évolution attendue des dépenses et des autres recettes de la Ville. Cette hausse précèdera une période de stabilité absolue des taux de la fiscalité jusqu'à la fin de la mandature : quelle collectivité, en France, a pris un tel engagement ?

Comme cela était prévisible, la confirmation de cette séquence limitée à deux ans, a néanmoins suscité des polémiques partisans, émanant en particulier de la famille politique qui, gérant Paris de 1977 à 2001, avait systématiquement revalorisé les impôts des Parisiens lors de ces quatre mandats successifs. Les mêmes, dénonçant aujourd'hui un « matraquage fiscal » dans la capitale, soutiennent au niveau national une politique budgétaire dont il est légitime de rappeler les effets en quelques chiffres : le déficit de l'Etat atteint 140 milliards d'euros ; son taux d'endettement représente 74% du PIB en 2009. Et l'Etat doit actuellement emprunter 700 millions d'euros par jour pour couvrir ses propres déficits. S'il n'est pas nécessaire de prolonger cette liste déjà édifiante, au moins peut-on admettre qu'elle traduit la crédibilité moyenne des censeurs de l'action municipale à Paris...

Les Parisiens demeureront d'ailleurs, après cette dernière hausse, les contribuables les moins taxés des habitants des grandes villes françaises. Ainsi, après la création de la taxe foncière départementale, la contribution moyenne totale pour la taxe foncière est à Paris en 2009 de 552€ alors qu'elle est à Lyon de 637€, à Marseille de 795€, et à Bordeaux de 1060€.

Le budget primitif 2010 s'inscrit dans un contexte économique national très préoccupant. Mais la crise qui frappe les Parisiens doit stimuler une réponse ambitieuse sur le plan social et faire entrer Paris dans l'ère de la « nouvelle économie », celle de l'urbanisme durable.

Refusant à la fois l'immobilisme et la démagogie, la municipalité parisienne propose aux citoyens des réponses opérationnelles dédiées à une vision de la cité à laquelle chacun, quelle que soit sa situation sociale, puisse contribuer. Telle est notre réponse à la crise, à travers la préparation d'un budget réaliste, ambitieux, attentif aux plus fragiles, et fidèle à la dynamique de Paris.